



En marge de la marche suivie du meeting à la plage de ce samedi à Lomé, le président de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), Jean-Pierre Fabre, s'est confié à la presse.

Il est revenu sur les sujets brûlants d'actualité, notamment le verdict de la Cour de justice de la CEDEAO et le CPDC rénové. Après la décision favorable de la Cour de la CEDEAO, le président du parti orange et leader du Front républicain pour l'alternance et le changement (FRAC) se dit confiant du retour des 9 députés pro-ANC exclus de l'Assemblée nationale par arrêt controversé de la Cour suprême du Togo. Lecture

A quand votre réintégration au parlement?

Jean-Pierre Fabre: Pour le moment nous n'avons pas encore reçu de la Cour de justice de la CEDEAO la copie de la décision, donc nous attendons. Mais pour nous, ce n'est pas un problème parce que la décision est claire. La réparation préconisée par la Cour implique notre retour à l'Assemblée. Je crois que nous ne voulons pas participer à cette polémique inutile et à cette volonté de semer la confusion dans les esprits.

Les rumeurs font état de ce que le pouvoir est disposé à vous verser 20 millions cfa par

personne pour que vous puissiez renoncer à reprendre votre place au parlement, est-ce que vous êtes prêts à accepter cette somme?

J'ai déjà dit qu'un milliard même ne suffirait pas. Parce que le mandat d'un député n'est pas négociable. Le mandat parlementaire contribue à l'exercice de la souveraineté nationale. La souveraineté nationale n'est pas négociable. Je ne vois pas comment nous pouvons accepter de l'argent à la place de notre siège. Non seulement la souveraineté nationale n'est pas négociable, mais je pense que les suffrages des électeurs qui se sont portés sur nous ne sont pas non plus négociables. Donc il n'est pas possible que le gouvernement nous propose ça, sauf à considérer le mandat comme un bien négociable: ce qui n'est pas le cas.

Depuis le verdict de la Cour de justice de la CEDEAO il y a une polémique d'interprétation, est-ce que l'ANC a instruit une requête d'interprétation au niveau de la Cour?

Non! Et ça aussi il faut faire beaucoup attention pour ne pas raconter ce qui n'est pas vrai. Le règlement de la Cour ne prévoit pas qu'on introduise une requête en interprétation. Mais le moment venu vous saurez ce que nous ferons. Pour le moment pour nous, il est clair que nous retournerons à l'Assemblée et nous y retournerons sans parler de recours en interprétation parce que je sais que le gouvernement est bien conscient que la réparation implique notre retour à l'Assemblée. C'est clair il ne faut pas qu'au Togo on se comporte comme des ignorants. Nous ne voulons pas participer à cette polémique.

Au cas où le gouvernement veut s'opposer à votre retour...

Il n'y aura pas de cas, il n'y aura pas de cas, croyez-moi il n'y aura pas de cas!

Quelle est votre position actuelle sur le CPDC?

Je suis en train de dire que ceux qui sont au CPDC et qui fasse à l'attitude du pouvoir en place dans cette affaire des députés de l'ANC ne disent pas un mot, nous disons que nous n'accordons aucun crédit à ce CPDC parce qu'ils prétendent œuvrer pour l'instauration de la

démocratie, je suppose et si le gouvernement a une attitude qui s'oppose à l'instauration de la démocratie, tous les membres du CPDC doivent pouvoir le dire. Leur silence pour nous témoigne d'une faiblesse ou d'une fragilité qui ne leur permettent pas de participer à un cadre qui prétend œuvrer pour l'instauration de la démocratie.

Propos recueillis et transcrits par la rédaction de mo5-togo.com

{jcomments on}